Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260622-SIEA_PLOU_26_2-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE MORLAIX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2026
L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-sept heures.
Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, s'est assemblé au 29 rue des Carmes à Saint Pol de Léon, sous la présidence de M. Bruno ARRIAGA

Etaient présents :
Délégués de la Commune de Plougoulm : Bruno ARRIAGA – Patrick GUEN – Eric MIOSSEC.
Délégués de la Commune de Mespaul : Bernard FLOCH, Michel GRALL.
Délégués de la Commune de Plouénan : Eric TANGUY.
Délégués de la Commune de Santec : Guy CADIOU.
Pouvoirs :
Jean-Michel SEVERE à Bruno ARRIAGA,
Frédéric KERGOAT à Bernard FLOCH
Assistaient également :
F. NIHOUARN - V. LARVOR

Date de convocation : 16 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres absents : 5
Nombre de pouvoirs : 2

OBJET : COMPTE DE GESTION 2025

Le Compte de Gestion retrace, sous forme de bilan, les opérations comptables budgétaires et non budgétaires de l'exercice.
Il doit être transmis à l'ordonnateur par le comptable public avant le 1er juin de l'année n+1.
La transmission des Comptes de Gestion 2025 a bien été assurée par M. MENIL, de la DGFIP, avant le 1er juin 2026.
Les comptes de gestion 2025 sont conformes à l'exécution budgétaire 2025 et retrace fidèlement les opérations non budgétaires demandées.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de la pièce annexe « Compte de gestion 2025 » ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2025 ;
- D'autoriser le Président du Syndicat à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire
Guy CADIOU

Le Président
Bruno ARRIAGA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN
Le Président

Ainsi fait et délibéré, le lundi 22 juin 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical